

Mode d’emploi du Projet Personnalisé pour les élèves présentant un trouble du langage oral ou écrit

Qui remplit le projet ?

L’enseignant de la classe est garant des apprentissages de son élève. En conséquence, c’est lui qui doit remplir le projet, aidé en cela, s’il le souhaite, par les différents partenaires :

- équipe pédagogique,
- médecin scolaire,
- orthophoniste,
- enseignante ressource TSL,
- partenaires extérieurs.

Faut-il remplir un P.A.I. ?

Ce projet se substitue au P.A.I. mais :

- Le P.A.I. doit être également rempli si l’élève est amené à quitter la classe pendant le temps scolaire pour une prise en charge extérieure à l’école (orthophonie par exemple). Le P.A.I. ne constitue qu’un volet organisationnel, le versant pédagogique étant le Projet Personnalisé T.S.L.
- Si la famille souhaite des aménagements qui nécessitent un engagement financier (matériel pédagogique, aide humaine, …) elle doit saisir la M.D.P.H. (Maison Départementale des personnes Handicapées) et remplir un dossier de compensation.

Le dossier M.D.P.H. ou le P.A.I. doivent nécessairement être accompagnés du Projet Personnalisé T.S.L.

Qui signe le Projet Personnalisé T.S.L. ?

- L’enseignant,
- Les parents,
- L’élève,

Et tous les partenaires **qui prennent en charge** l’élève.

Centre ressource TSL 77